

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 MAI 2026**

Présents : Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Alain BUDAÏ, Angélique DE BELLIS, Martine DECHAUD, François DUHOUX, Ludovic GUILLIER, Amélie JOLY, Catherine LOUBET, Philippe MILLIAND, Isabelle PETIT, Marine PIAONTI, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Isabelle BLANC (procuration à Philippe MILLIAND)

La séance débute à 19H42. M. MILLIAND est désigné secrétaire de séance.

1) – Actualités

M. Budaï indique au Conseil que le devis pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'école a été signé pour un montant de 43 000 € TTC. Le cabinet d'étude a rendu son rapport. La charpente du toit de la salle intermédiaire ne peut recevoir les panneaux. L'implantation a été modifiée. La puissance est de 36 kw pour une surface de 180 m². La municipalité a fait le choix de panneaux avec ossature française mais de fabrication asiatique. Ce type de panneaux est plus cher mais la commune peut espérer une subvention de 50% du prix des travaux de la part de Grand Chambéry. Les panneaux seront posés courant juillet. M. Bourgeois et M. Duhoux trouvent que le prix facturé est plus que correct en comparaison des tarifs pratiqués chez les particuliers. M. Venturini rappelle que la municipalité a reçu trois offres et retenu la meilleure économiquement. Le fonctionnement des panneaux est annoncé sur une durée de 25 ans.

M. Milliard indique qu'un trou s'est formé dans la cour de M. Cadoux Pascal récemment. Cela est dû à un effondrement d'un pilier de la galerie Vicat en dessous. M. Cadoux a ressorti des vieux dossiers pour trouver la propriété du sous-sol. Il s'agissait des cimenteries de Vimines rachetées par la société Chiron puis par la sté Vicat. Celle-ci a réagi très vite de façon efficace : 250 m³ de gravats ont été vidés dans le trou. La société suit son évolution de très près.

Sur une question de M. Duhoux, M. Milliard explique qu'aucune étude n'a été élaborée sur les galeries de Montagnole mais la Mairie détient des plans de toutes les galeries.

M. Budaï fait un point sur l'avancement des travaux d'extension de l'école. La cour a été partiellement rendue aux enfants, le décapage des pavés a été fait à l'eau et le béton posé. La livraison de l'école devrait avoir lieu début septembre avec une inauguration dans la foulée.

2) – PV du conseil du 22 avril 2026

Après rectification des élus présents, le PV du Conseil est adopté à l'unanimité.

3) Modification de l'emploi de secrétaire générale de mairie

Mme Loubet indique que la secrétaire générale a été promue dans le grade d'attaché par décision du Centre de Gestion sur dossier. L'emploi était référencé dans le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe. Il convient donc de le mettre à jour avec le grade d'attaché.

La modification est adoptée à l'unanimité.

4) Mise à jour du RIFSEEP

Mme Loubet explique que le RIFSEEP est le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique. M. Guillier précise qu'il a été créé dans le but d'harmoniser les régimes indemnitaires des 3 fonctions publiques.

Mme Loubet poursuit en expliquant que pour permettre le versement du régime indemnitaire à la secrétaire générale promue, il convient d'ajouter le groupe des attachés territoriaux aux autres groupes bénéficiaires.

Le Conseil vote la mise à jour à l'unanimité.

5) Vote des subventions aux associations

Mme Loubet liste les propositions de montants à allouer aux associations et présent les motivations de celles-ci.

Terry Venturini part en Australie durant l'été, une petite aide peut lui être versée. La subvention de la Coopérative scolaires sera votée en septembre au vu du nombre d'enfants inscrits à l'école. Il est prévu de verser 75 € par enfant au lieu de 80 € l'année dernière. La baisse est justifiée par la baisse des recettes communales et par les deux millions de travaux d'extension de l'école. De plus, on est toujours largement en dessous des subventions pratiquées dans les autres communes qui tournent autour de 37/38 € par enfant. Les élus pourront toutefois examiner toute demande de financement complémentaire si besoin.

La gym avait obtenu une subvention de 1500 € l'année dernière pour compenser la perte de ressources car la salle des fêtes était indisponible. Cette année, on revient à la normale.

Une subvention doit être allouée aux Montr'ailers car ils organisent le trail de Montagnole, grosse manifestation qui fait connaître la commune.

Une grande partie des subventions aux associations extérieures est votée par le CCAS. Toutefois, Mme Loubet propose d'aider une fois les jeunes agriculteurs à organiser la fête de la terre.

Le Conseil vote à l'unanimité la liste présentée. Les subventions sont les suivantes :

350 € à l'Association AEM,
500 € à l'association BMX Dreams by
Terry Venturini
350 € au Café associatif Montagn'art,
350 € au Comité des fêtes,
400 € au Club de la Drière
1500 € à l'Entente Val d'Hyères,
350 € à Gym Montagnole
500 € à l'association Mont'railers

250 € à Savoie Mont-Blanc Ultra Cy-
cling
400 € au club de tennis de Montagnole
200 € à l'association le Tetras Libre,
500 € au Village culturel.
150 € à l'AFSEP (sclérose en plaques)
500 € à l'association des jeunes agri-
culteurs de Savoie
150 € à l'association Odyssea

6) Nomination des représentants dans les commissions de Grand Chambéry

M. Venturini détaille les commissions dans lesquels les élus peuvent siéger.

- Grands équipements : la commune est peu concernée car ce sont les grosses communes qui accueillent des équipements intercommunaux comme le stade de rugby ou le Phare. M. Guillier est cependant intéressé par le projet de transfert à Grand Chambéry de la gestion du conservatoire de musique.
- Déchets : commission importante pour la commune qui dispose de plusieurs aires de conteneurs enterrés sur lesquels les habitants de Montagnole et d'ailleurs effectuent des dépôts sauvages.
- Mobilité : la commune est concernée uniquement par une portion de voirie d'équité.
- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : il faut être attentif à la possibilité de réduction de l'attribution de compensation reversée par Grand Chambéry.

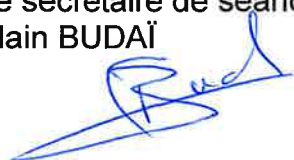
Les élus s'inscrivent ensuite aux différentes commissions.

7) Questions diverses

- Mme Loubet indique qu'une réunion a été organisée avec la directrice amenant à la conclusion que l'augmentation des heures d'Atsem pour la classe des GS/CP ne se justifiait pas. Les heures d'Atsem sont toutefois maintenues le matin pour que l'institutrice consacre son temps à l'enseignement des CP.
- M. Venturini recherche des élus pour siéger à la Commission de Contrôle des Listes électorales. Mme Amélie Joly et M. Brunet Julien sont nommés en leur qualité d'élus.
- M. Guillier donne compte-rendu de la réunion avec le Sivom du Val d'Hyères qui gêne notamment l'école de musique de Cognin.
- M. Bourgeois indique qu'il avait trouvé plusieurs fois fin 2025, début 2026 des bouteilles de protoxyde d'azote au Chef-lieu et encore récemment. Il s'inquiète de ces faits qu'il convient de surveiller pour ne pas qu'il se perpétuent ou s'aggravent. M. Milliand lui demande de faire remonter l'information rapidement lorsque l'évènement se produit.
- Mme Petit demande où en est l'éclairage public du parking de l'église. M. Budaï indique que les détecteurs sont installés. Il faut en rajouter un en haut de l'escalier de la petite salle des fêtes. Pour ce faire, il faut modifier le câblage et le branchement. Un essai devrait avoir lieu courant juin.

Fait à Montagnole,
Le 26 mai 2026

Le secrétaire de séance
Alain BUDAÏ



Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 30 juin 2026 et affiché le 16 SEP. 2026